

Réf: Dossier N° : 47608

## AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « PURE GRACE » en abrégé «PG SARL »**

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON CARREFOUR  
ACADEMIE, 23 BP 1919 ABIDJAN 23**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « PURE GRACE » en abrégé «PG SARL ».

**Objet:** Industrie automobile, la mécanique automobile, electricité automobile, maintenance automobile, peinture automobile..Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social:** 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social:** ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON CARREFOUR  
ACADEMIE, 23 BP 1919 ABIDJAN 23

**GERANT:** Madame KOULBA BOUKA CHANTALE EPOUSE GOUBO.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2018-B-08419 du 26/03/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

**Durée:** 99 ans

**Dépôt au greffe:** n°7929 du 26/03/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

